

27/10/2026

Objet : **Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Conformément à L114-1 du Titre I du code général de la Fonction Publique, relatif au droit de grève, le syndicat CGT, des Personnels du Conseil Départemental de l'Hérault dépose par la présente un préavis de grève allant jusqu'au 30 novembre 2026.

Ce mouvement pourra être reconduit en fonction des circonstances.

Nous vous informons que cet appel concerne *tous les agents de la collectivité*.

Ce préavis a pour motifs :

- **Crise du carburant** : une aide financière départementale et une revalorisation immédiate et rétroactive des indemnités de déplacement ; et un assouplissement des règles du télétravail.
- **Pouvoir d'achat** : une prime « pouvoir d'achat », et des LDG à la hauteur, pour soutenir les situations les plus précaires face à l'inflation, et au gel du point d'indice.
- **Prévoyance santé obligatoire** : une participation employeur à 100 %.
- **Services publics/Choix budgétaires** : Cesser le démantèlement des services publics responsable d'une dégradation massive des conditions de travail, et d'un appauvrissement ou d'une disparition de missions de service public. Pour de nouveaux choix budgétaires qui permettent de retrouver un service public de qualité et un niveau d'exercice des missions satisfaisant pour tous.
- **Précarité** : Titularisation / cdisation des contractuels sur poste permanent.
- **Médiathèque Pierres vives** : suspension du projet de modification de l'annexe 18 au profit de l'organisation travaillée et proposée par les équipes.
- **PSI, PMO, assistants familiaux** : satisfaction de toutes les revendications spécifiques pour lutter contre la précarité et pour obtenir des conditions de travail dignes qui répondent aux besoins exprimés par les agents.

Comme le prévoient les textes, nous vous demandons de programmer, dans le délai légal, la négociation préalable et obligatoire.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à nos respectueuses salutations.

Benjamin Karchen et Marylène Diebold

